

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DOUZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 6 décembre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*titulaire, suite à la démission de ses fonctions municipales de Joël LUCIENNE*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Philippe HERCOUET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Caroline MERIAN



Délibération n°2023-221

Membres en exercice : 69 Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 10

HABITAT CONVENTION DE PARTENARIAT « 1 TOIT, 2 GENERATIONS »

Dans le cadre de ses politiques Habitat, Jeunesse et Social, Lamballe Terre & Mer et l'Association Départementale Information Jeunesse (ADIJ) des Côtes d'Armor sont partenaire pour le développement du dispositif « 1 toit, 2 Générations ». Il est piloté par 3 services de la Communauté d'Agglomération :

- Le service jeunesse pour les jeunes,
- Le Centre Social Intercommunal La boussole pour les seniors,
- Le service habitat, porteur du projet sur le plan administratif et financier.

L'objectif de « 1 toit, 2 Générations » est de favoriser la rencontre entre un hébergeur senior (+ de 50 ans vivant seul ou en couple) qui dispose d'une chambre et un hébergé jeune (16-25 ans). Une cohabitation qui repose essentiellement sur des temps de partage. Ce dispositif permet :

- Renforcer le lien social entre les générations et améliorer la vie quotidienne des jeunes et des seniors,
- Prévenir l'isolement des seniors et favoriser le maintien à domicile,
- Faciliter l'accès au logement des jeunes et favoriser leur autonomie.

Il est proposé de confier la mission de promotion et d'accompagnement du dispositif côté hébergeur à l'ADIJ et de réaliser une convention « sur mesure » maintenant un accompagnement des jeunes par Lamballe Terre & Mer. La cotisation est fixée à 40€/mois/binômes.

Vu la délibération n°2021-139 du 29 juin 2021, validant les modalités du partenariat avec l'Association Départementale Information Jeunesse (ADIJ) des Côtes d'Armor, pour trois ans, sur le dispositif « 1 toit, 2 Générations »,

Considérant le projet de convention, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le partenariat avec l'Association Départementale Information Jeunesse (ADIJ) des Côtes d'Armor, pour la période 2024-2027, sur le dispositif « 1 toit, 2 Générations »,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

15 DEC. 2023

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le
Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

15 DEC. 2023

15 DEC. 2023